

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de son Président, Simon Schülé et de ses membres, Mmes Filomène Garcia, Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir et M. Phonesanook Phengrasamy, a été reçue une première fois le lundi 3 novembre 2025 à la maison de commune par M. le Municipal Denis Favre accompagné de Madame Anne-Sandra Caccia, responsable des finances communales, afin de recevoir le préavis sur le budget 2026. Cette première séance a permis la transmission des documents, ainsi que la présentation du préavis, et l'échange de questions préliminaires.

La COFIN a ensuite préparé une cinquantaine de questions accompagnées de demandes d'explications plus générales sur certains domaines. Les réponses et explications ont été transmises lors d'une deuxième réunion le lundi 17 novembre avec la Municipalité au complet.

La COFIN s'est ensuite réunie le lundi 1er décembre 2025 (Nadia Pisani Ben Nsir excusée) afin de statuer et finaliser son rapport.

Nous remercions notre Exécutif ainsi que la responsable des finances communales pour leur collaboration, pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents suivants pour établir son rapport :

- le préavis du budget 2026
- le budget lui-même, en annexe au préavis
- le budget 2026 de la STEP de l'agglomération lausannoise
- le budget 2026 du SDIS
- un document de la DGMR indiquant les contributions financières des communes aux transports
- le tableau de refacturation du service technique
- la situation des recettes fiscales et impôts conjoncturels au 31.10.25
- un tableau comparatif *Péréquation et factures cantonales 2025/2026*
- un tableau récapitulatif des différentes variations de rémunérations entre 2024 et 2026
- la liste des interventions en 2025 et le budget 2026 de l'entreprise informatique Silicom

Vue d'ensemble du budget 2026

Le budget 2026 présente un excédent de revenus de CHF 35'100.-, avec des charges totales de CHF 21'473'700.- et des revenus de CHF 21'508'800.-

Par rapport au budget 2025, les charges augmentent de CHF 1'249'355.- (+6.18%) et les revenus de CHF 1'219'400.- (+6.01%). Ces augmentations s'expliquent principalement par :

- L'augmentation des charges de personnel (+8.35%), liée au changement de rétribution de la Municipalité, aux jetons supplémentaires liés aux élections, à l'engagement d'un nouvel employé au bureau technique, aux augmentations annuelles réglementaires et à une indexation des salaires de 1.0%
- L'augmentation des charges de transfert (+7.76%), notamment pour la facture policière, l'ASIGOS, la CISTEP et les transports publics

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

- L'augmentation des revenus fiscaux (+5.62%), estimés sur la base de la situation au 31 août 2025
- L'augmentation des revenus de transfert (+12,02%) liés aux parts des revenus des cantons et concordats (frontaliers, gains immobiliers et PFFA), ainsi qu'à la péréquation financière et compensation de charges.

La population estimée pour le budget 2026 est de 4'500 habitants (4'424 habitants au 12.11.2025).

Remarques et observations sur le budget

La COFIN a examiné le budget en détail et pose ci-après ses remarques chapitre par chapitre. Celles-ci sont basées sur les réponses fournies par écrit ou par oral par les services responsables.

Chapitre 0, Administration Générale

01200 Exécutif

3000 à 3055, 3511, 4260 Salaires et charges de personnel (p. 2 et 4)

Tient compte des montants explicités dans le nouveau règlement sur la rémunération de la Municipalité (Préavis 91-2025), probablement à l'ordre du jour d'un des conseils du printemps 2026. En cas de refus, les montants ne seraient pas dépensés. Fait l'objet d'un amendement ci-dessous.

02100 Finances

3111.00 Machine à mettre sous plis (p. 4)

La machine actuelle, mise en service le 21 août 2004, nécessite régulièrement des interventions du prestataire (dernière réparation le 30.04.2025 pour CHF 1'174.65). En plus, certaines pièces de rechange ne seront bientôt plus disponibles.

4260.00 Remboursement de tiers et prestation de services - traitements (p. 6)

Il s'agit de recettes liées aux retenues sur le salaire des employés (prime d'assurance pour les accidents non professionnels et 50% de la prime relative à l'assurance perte de gain en cas de maladie), avec une participation du SDNL de CHF 5'000.- et de l'ASIGOS de CHF 1'000.-.

02220 Ressources humaines

3010.00-3055.00 Charges salariales (p. 10)

L'augmentation budgétisée s'explique par le passage du taux d'activité de 60% à 70% de la responsable RH, y compris une part de secrétariat. Le montant tient compte de l'indexation et des augmentations réglementaires.

3030.01 Travailleur'euse's temporaires - facturé par des tiers (p. 10)

Mandat d'un collaborateur externe assumant le rôle de « personne de confiance » selon les exigences du Tribunal fédéral. Ce montant ne répond pas à un besoin existant, mais à l'éventualité de situations délicates dans le futur.

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

02230 Informatique et télécommunication

3133.00 Charges d'utilisation informatiques (p. 12)

Le montant de CHF 131'100.- comprend notamment : CHF 93'500.- pour le support annuel Silicom selon contrat, CHF 14'600.- pour le support annuel Ofisa, CHF 13'000.- pour des interventions Silicom (y compris cybersécurité), et CHF 10'000.- pour un pack d'heures Silicom afin de limiter les frais.

02290 Services généraux

3112.00 Vêtements, linge, rideaux, vaisselle (p. 14)

Il s'agit de vêtements pour le personnel communal à utiliser lors de manifestations pour améliorer la reconnaissance et la visibilité des employés communaux (vestes, polos, t-shirts).

3160.00 Loyers et baux à ferme des biens-fonds (p. 14)

Le loyer de l'ancienne poste (CHF 12'000.-) a été transféré au chapitre 61500 Routes communales.

4910.00 Imputations internes pour prestations de service (p. 14)

Frais facturés à l'ASIGOS suite à leur demande de comptabilisation selon les heures effectives contrairement au budget 2025 (forfait).

02906 Bâtiment Prazqueron

3111.00 Machines, appareils, véhicule (p. 20)

Un sonomètre à CHF 9'900.- sera installé à la salle de Prazqueron pour le contrôle sonore lors des manifestations, pour donner suite aux nombreuses plaintes reçues. Il inclut un affichage intégré visible dans la salle, indiquant les valeurs en direct, et servira de base formelle pour toute démarche de dénonciation.

3120.03 Alimentation et élimination EC/EU/combustibles (p. 20)

Le montant de CHF 40'000.- budgétisé en 2026 est basé sur les années antérieures (CHF 69'320.95 en 2023 et CHF 53'335.05 en 2022), bien que les dépenses 2025 soient à ce jour de CHF 16'379.10.

Chapitre 1, Ordre et sécurité publique

11100 Sécurité publique

3010-3055 Charges de personnel (p. 24)

L'augmentation de ce poste est justifiée principalement par une augmentation d'activité de 20% pour le contrôle de stationnement.

15000 SDIS La Mèbre

3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales (p. 26)

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

L'augmentation de CHF 64'700.- par rapport aux comptes 2024 comprend le poste administratif de 20% (CHF 25'000.-) et les loyers des locaux (CHF 271'615.50), comme détaillé dans le budget du SDIS.

Chapitre 2, Formation

21700 Bâtiments scolaires ASIGOS (p. 32)

Le compte n'a aucune incidence sur le résultat. La totalité des charges est refacturée à l'ASIGOS. Figure dans ce chapitre uniquement les factures qui doivent être réparties entre la Commune et l'ASIGOS.

21801 Réfectoire primaire

3010.00-3055.00 Charges salariales (p. 34 et 36)

Le budget est basé sur une nette augmentation attendue en août 2026, en particulier avec l'ouverture de deux nouvelles classes primaires. Il s'agit de charges correspondant à un nouveau groupe de 15 personnes.

Chapitre 3, Culture, sport et loisirs, église

32901 Sociétés locales

3636.00 Subvention accordées aux organisations privées à but non lucratif (p. 48)

Le détail de la distribution prévue de cette enveloppe a été fourni et est présenté ci-dessous.

32901	Sociétés locales	
3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	40 000.00 CHF
	Subventions sociétés	8 000.00 CHF
	<i>Aides diverses selon la demande des sociétés et selon les manifestations organisées</i>	
	Dons divers	1 000.00 CHF
	Organisation 1er Août	5 000.00 CHF
	Entretien tentes	2 000.00 CHF
	Aides	2 000.00 CHF
	Romanel Plage	2 000.00 CHF
	GSL	6 000.00 CHF
	<i>Achats de tentes pour les sociétés</i>	
	Subv. Location salle société gym	3 500.00 CHF
	Subv. Location salle Romanel Basket	2 500.00 CHF
	Subv. Location salle FC Romanel	2 000.00 CHF
	Ludothèque	6 000.00 CHF
	<i>Achats de nouveaux meubles et aide pour financer du personnel à des fins d'augmenter les ouvertures</i>	

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

34100 Centre sportif Les Marais

3111.00 Machines, appareils et véhicules (p. 50)

La hotte actuelle ne répond plus aux normes de sécurité. La cuisinière fonctionne avec des feux gaz et nécessite une hotte avec un système de sécurité qui se met automatiquement en marche.

3140.00 Entretien des terrains - Remplacement des buts (p. 50)

Un but a déjà été changé. Les 3 autres sont en fin de vie. Le montant budgétisé est de CHF 32'700.-.

34201 Terrains

3140.00 Entretien des terrains (p. 54)

Des travaux importants ont été effectués en 2025. Normalement, les travaux seront finis en 2026.

35000 Eglise réformée - Temple

3144.00 Entretien du temple (p. 56)

Le montant de CHF 8'000.- comprend l'entretien courant et CHF 6'000.- pour une réparation suite à des infiltrations d'eau.

Chapitre 4, Santé

Rien à signaler.

Chapitre 5, Prévoyance sociale

Rien à signaler.

Chapitre 6, Trafic et télécommunications

61500 Routes communales

3160.00 Loyers et baux à ferme des biens-fonds (p. 68)

Le montant de CHF 38'400.- concerne la location d'un local de 240m² pour entreposer du matériel. Il s'agit du transfert du matériel qui se trouve actuellement dans les locaux de l'ancienne poste et des locaux au nord du village. Les locaux serviront à entreposer les tentes pour les manifestations, les panneaux pour les élections, le matériel d'hiver, le garde-meubles, la signalisation, etc. en attendant les nouveaux locaux une fois les travaux d'agrandissement du Raffort réalisés. Le bail du local n'engage pas la Commune à long terme.

61502 Eclairage public

3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil (p. 68)

Contrôle électronique des mâts et décoration de Noël ainsi que location de décoration sur une durée de 3 ans.

61503 Signalisation

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

3141.02 Entretien des routes - Signalisation (p. 70)

Le montant de CHF 40'000.- au budget 2025 et 2026 concerne la refonte de l'ensemble du stock de signalisation pour mise aux normes et le changement de la signalisation endommagée par les travaux de ces dernières années, en particulier tout ce qui est lié au passage à 30km/h. En 2025, seuls CHF 11'447.- du budget de CHF 40'000 ont été utilisés jusqu'au 17 novembre.

4250.00 Ventes (p. 70)

Bornes électriques : CHF 2'400.- ont été budgétisés en 2026 pour les revenus des 2 bornes électriques de la maison de commune. L'encaissement du 1er semestre 2025 s'élève à CHF 1'286.02.

62900 Transports publics régionaux

3621.00 Péréquation financière et compensation des charges aux cantons (p. 70)

Le montant provenant du document de la DGMR est de CHF 679'800.-. Il a été ajouté CHF 27'500.- pour tenir compte de l'augmentation de la population.

Chapitre 7, Protection de l'environnement et aménagement du territoire

72000 Traitement des eaux usées

3120.03 Alimentation et élimination EC/EU/combustibles (p. 72)

CHF 24'700.- ont été budgétisés en 2025, il s'agissait d'une estimation de la réduction de l'impôt préalable. En 2024, suite à une jurisprudence, la commune a profité d'une récupération de la réduction de l'impôt préalable sur la TVA. En 2026, celle-ci n'a plus lieu d'être.

73000 Gestion des déchets urbains

4240.11 Taxes au sac et forfaitaires (p. 76)

L'estimation est basée sur une moyenne sur 3 ans et la prise en compte de l'augmentation de la population. Au 12.11.2025, le montant encaissé pour la taxe au sac et pour la taxe forfaitaire sont très proches de l'estimation au budget 2025.

77100 Cimetière

3010.00 - 3055.00 Charges de personnel (p. 78)

L'augmentation de CHF 40'000.- par rapport aux comptes 2024 s'explique par la répartition différente du personnel du service des travaux entre les chapitres Les Marais et cimetière aux comptes 2024 et aux budgets 2025-2026. Il ne s'agit que de transfert, cela n'a pas d'impact sur le résultat.

3130.07 Prestations de services de tiers - creuse tombes (p. 78)

Le jardin du souvenir est complet. Création d'un nouveau jardin avec désaffectation partielle, en application du règlement communal.

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

79000 Aménagement du territoire, urbanisme, police des constructions

3010-00 – 3055.00 Charges de personnel (p. 79)

L'augmentation de ce poste est justifiée par le souhait d'engager un collaborateur technique à 80%. Développement suit dans la partie « Observations diverses ».

3614.00 Parts aux entreprises publiques (p. 82)

L'augmentation de CHF 35'400.- par rapport aux comptes 2024 est liée à une anomalie de l'année 2024. Les charges en 2023 étaient beaucoup plus importantes. Le montant au budget correspond à une moyenne sur les 3 années précédentes. Le montant budgétisé comprend le fonctionnement du SDNL (CHF 27'300.-) et des études (CHF 18'000.-).

Chapitre 8, Économie publique

87100 Électricité

3637.00 Subventions accordées aux ménages privés (p. 84)

Les montants budgétisés se basent sur les entrées attendues des taxes sur l'électricité, mais chaque année, notre commune verse les subventions correspondant aux demandes validées dans leur intégralité, en complétant comptablement avec un transfert du fonds « Droit pour l'usage du sol ». Au 12.11.2025, quinze demandes de subvention sont en attente pour un montant de CHF 112'773.-. La COFIN propose donc un amendement ci-dessous pour rapprocher les chiffres de la réalité.

Chapitre 9, Finances et impôts

91000 Impôts

3181.00 Pertes sur créances effectives (p. 86)

Le montant de CHF 134'000.- comprend les défalcatons et remises d'impôts pour personnes morales et physiques, calculées sur la moyenne des 3 dernières années.

4000.00 Impôt sur le revenu, personnes physiques (p. 86)

Le montant de CHF 7'457'400.- a été estimé au 31.08.2025, puis extrapolé sur 12 mois avec une progression de 1%.

93000 Péréquation financière et 93010 Cohésion sociale

Ces chiffres proviennent du calcul des acomptes fourni par le Canton pour 2026. Vous trouvez les tableaux complets en annexe.

96301 Auberge La Charrue

4430.00 Loyers et fermages, des immeubles du PF (p. 92)

Pour l'établissement du budget, il a été tenu compte d'un loyer à CHF 5'500.- par mois pour l'auberge et de CHF 1'000.- par mois pour la partie Petite Charrue, ceci pendant 9 mois.

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

Observations diverses

Modèle comptable MCH2 et Nouvelle Péréquation Intercommunale (NPIV)

Le budget 2026 utilise le modèle comptable MCH2, comme les budgets 2024 et 2025. Même s'il reste quelques ajustements à faire et quelques fonds à formaliser, il est à nouveau possible de comparer correctement les budgets et comptes annuels.

La NPIV, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, continue d'impacter les comptes communaux. Elle complique la comparaison avec les budgets et comptes précédents, en particulier pour les charges et les revenus de transferts qui représentent une part importante du budget.

Étant donné qu'il n'est pas aisé d'isoler l'impact global de la NPIV et de son évolution entre le budget 2025 et 2026 en consultant le préavis et le budget, nous avons demandé une comparaison des calculs des acomptes fournis par le Canton. Vous trouverez le tableau complet en annexe, mais en résumé, l'estimation de l'augmentation se monte à CHF 57'500.- soit 2,3% du total.

Péréquation et factures cantonales

	Acomptes 2025	Acomptes 2026
Total péréquation et factures cantonales	2 492 594	2 550 091

Situation des recettes fiscales au 31.10.2025

La COFIN a pris connaissance de la situation des recettes fiscales au 31 octobre 2025. La somme des principaux impôts dépasse de CHF 950'000.- la somme des montants correspondants au budget 2025, l'estimation de notre service des finances était donc prudente.

Financement des déchets urbains (p. 76)

Le budget 2026 prévoit un prélèvement de CHF 119'700.- sur le fonds de réserve des financements spéciaux pour égalisation du résultat, ce qui signifie que les taxes payées les habitants et les entreprises ne suffisent pas à couvrir les frais de gestion des déchets. Le règlement communal sur la gestion des déchets actuel, date de 2012 et nécessite une mise à jour qui permette de respecter la loi.

Notre Municipalité a décidé d'attendre la révision du règlement cantonal de gestion des déchets avant de modifier le nôtre, ce qui prendra plus de temps qu'estimé l'an passé. La COFIN encourage notre Exécutif à accélérer le processus de révision, le délai de finalisation du règlement cantonal étant inconnu.

Complément d'information sur l'évolution des charges de personnel

Un entretien téléphonique entre M. Phonesanook Phengrasamy et la boursière communale Mme Anne-Sandra Caccia a permis d'éclaircir certains points en lien avec les différentes informations et documents reçus sur la charge par nature 30 – Charges de personnel

L'effectif réel au 25 novembre 2025 est d'exactly de 40.19 EPT et doit être pris en compte afin d'analyser correctement le préavis 90-2025 et les montants indiqués dans la charge par nature 30.

Pour mémoire le préavis indique pour :

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

2026 : 41.34 EPT (budget) 2025 : 46.14 EPT (budget) 2024 : 39.44 EPT (effectif)

Dans le budget 2025, un amendement avait été voté et accepté par le Conseil au niveau du service de l'enfance, soit pour environ 6 postes pour l'ouverture de groupes en garderie.

Les échelles des salaires bruts sont régies dans le Règlement du personnel datant du 19 novembre 2019 sur la base de l'IPC d'octobre 2018 (102.1).

L'adaptation au renchérissement est régie par l'article 31 dudit règlement qui stipule que la Municipalité peut, une fois par année, adapter l'échelle des salaires sur la base de l'IPC du mois d'octobre de l'année précédente. 1% d'augmentation a été arbitrairement appliqué pour calculer le montant des salaires mentionnés au budget 2026 mais l'indexation de la variation effective de l'IPC d'octobre 2025, soit 0,1%, valeur publiée par l'administration fédérale, sera effectivement appliqué aux salaires 2026.

Lorsque les prestations professionnelles sont jugées insuffisantes, la Municipalité peut renoncer à octroyer l'augmentation annuelle.

Création d'un nouveau poste à 80% au Bureau Technique.

Ce nouveau poste de collaborateur technique devrait avoir un impact mineur sur les finances communales, car il est prévu de refacturer une part équivalente aux communes avec lesquelles nous collaborons, Sullens, Bournens et Jouxten, selon la répartition présentée ci-dessous.

L'objectif à moyen terme est de créer un pôle technique partagé entre plusieurs communes, supporté administrativement par la nôtre. Cela permettra à la fois une diversification des profils et une économie d'échelle. La répartition / refacturation actuelle et celle prévue une fois le nouveau collaborateur engagé sont présentées dans le tableau suivant :

Refacturation du Bureau technique

<u>Collaborateurs</u>	<u>Actuel</u>	<u>Futur</u>
Chef de service	100.00%	100.00%
Technicienne	62.65%	62.65%
Technicien		80.00%
Secrétaire	50.00%	50.00%
	212.65%	292.65%
<u>Communes</u>		
Sullens	15.00%	27.00%
Bournens	heures effectives*	20.50%
Jouxten	0.00%	45.00%
	15.00%	92.50%
Romanel-sur-Lausanne	197.65%	200.15%

* en 2024 : 34h50 et en 2023 : 40h50

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

Amendements

N° 1 Rémunération de la Municipalité liée au nouveau règlement

Le traitement du préavis 91-2025 relatif à la nouvelle proposition de rémunération de la Municipalité a finalement été reporté en 2026. C'est un sujet qui donnera probablement lieu à des discussions dont l'issue n'est pas garantie. La COFIN estime donc cohérent de proposer d'amender les postes concernés par le préavis avec les modifications ci-dessous, selon les chiffres fournis par le service des Finances :

01200 Exécutif

Compte 3000.00,	moins	CHF	84'000.-
Compte 3000.02,	moins	CHF	28'000.-
Compte 3001.00,	moins	CHF	11'500.-
Compte 3050.00,	moins	CHF	10'800.-
Compte 3052.00,	moins	CHF	12'900.-
Compte 3053.00,	moins	CHF	1'500.-
Compte 3055.00,	moins	CHF	5'700.-
Compte 3511.00,	moins	CHF	25'400.-
Compte 4260.00,	plus	<u>CHF</u>	<u>1'100.-</u>

Total de l'amendement : CHF 178'700.-

N° 2 Subvention pour installations photovoltaïques

Afin de faire valider par le Conseil la prise en charge des demandes de subventionnement (CHF 112'773.-), au moment du budget plutôt qu'à celui de la présentation des comptes, elle propose un amendement similaire à celui des années précédentes, ce qui augmente les charges du budget de CHF 29'500.-.

87100 Electricité

3637.00 Subvention accordée aux ménages privés

Augmentation de charges de CHF 29'500.-, montant amendé : CHF 115'000.-.

4980.00 Transfert internes entre services

Augmentation de revenu de CHF 29'500.- pour équilibrer.

95001 Droit pour l'usage du sol

3980.00 Transfert internes entre services

Augmentation de charge des CHF 29'500.- correspondants.

Rapport de la commission des finances Préavis n° 90/2025 Budget 2026

Conclusion

La COFIN considère ce budget comme sain et équilibré. L'approche prudente de la Municipalité dans l'estimation des revenus et la maîtrise des charges reflète une gestion financière responsable.

Les principaux investissements prévus pour 2026 témoignent de la volonté de la Municipalité de maintenir et développer les infrastructures communales, notamment avec le réaménagement du chemin de la Covatannaz, la rénovation du bâtiment de la voirie et les infrastructures parascolaires (Rosset et Esserpys).

Fort de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 90 / 2025, adopté en séance du 27 octobre 2025
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget ordinaire 2026 présentant un excédent de revenus de CHF 184'300.- après amendements nets totaux de CHF 149'200.-.

Le Président-rapporteur :

Romanel, le 5 décembre 2025



Simon SCHÜLE

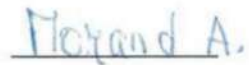
Les autres membres :


Filomène GARCIA

Nadia PISANI BEN NSIR



Phonesanook PHENGRASAMY



Ariane MORAND

Annexes

- Comparatif *Péréquation et factures cantonales 2025/2026*
- Récapitulatif des différentes variations de rémunérations entre 2024 et 2026

Péréquation et factures cantonales

	Acomptes 2025	Acomptes 2026	
Péréquation des ressources (R)	-3 351 692	-3 695 732	
Solidarité principale	-3 111 105	-3 584 127	1.
Dotation minimale	0	0	
Prélèvements conjoncturels	-240 587	-111 605	2.
Péréquation des besoins structurels (B)	0	0	
Compensation "surface productive"	0	0	
Compensation "population en altitude"	0	0	
Compensation "élèves pondérés"	0	0	
Compensation des charges particulières des villes (V)	1 292 671	1 248 222	
Couche population	826 969	810 778	3.
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	465 703	437 444	4.
Compensation transitoire (C)	0	0	
<hr style="border-top: 3px double #000;"/>			
Total Péréquation (R + B + V + C)	-2 059 021	-2 447 510	
Participation à la cohésion sociale	3 874 189	4 255 602	5.
Facture policière	677 426	741 999	
Socle sécuritaire commun	122 615	133 348	6.
Part des communes délégatrices	554 810	608 651	7.
Total péréquation et factures cantonales	2 492 594	2 550 091	
Population	3 992	4 325	

1.

Péréquation des ressources (solidarité principale)		
Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF	2 317.1	2 304.5
Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF	3 291.2	3 340.4
Revenu fiscal standardisé (RFS)		
Recettes fiscales que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen pondéré	L'écart est de CHF -974.1	-1 035.9
	80% ↓	80% ↓
Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est inférieur à la moyenne, celle-ci reçoit un versement de la péréquation des ressources d'un montant par habitant de CHF	-779.3	-828.7
En montant absolu, cela représente CHF	-3 111 105	-3 584 127

2.

Péréquation des ressources (prélèvements conjoncturels)		
La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF	286 450	619 390
La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF	236 460	142 220
Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont réparties entre elles en francs par habitant . Cette commune a donc droit à un montant de CHF	-763 497	-873 215
Au net, cette commune est bénéficiaire pour CHF	-240 587	-111 605

3.

Charges particulières des villes (couche population)				
Population entre 0 et 1'000	-132.79	-132.91	-132 790	-132 913
Population entre 1'001 et 3'000	-371.81	-372.16	-743 620	-744 313
Population entre 3'001 et 12'000	-663.95	-664.56	-658 635	-880 548
Total			-1 535 045	-1 757 774
Les montants versés par la couche population sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant . La contribution de cette commune est de CHF			2 362 013	2 568 552
La contribution nette de la commune est de CHF			826 968	810 778

4.

Charges particulières des villes (déficit des lignes de trafic urbain)		
Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant . La contribution de cette commune est de CHF	465 703	437 444
La contribution nette de la commune est de CHF	465 703	437 444

5.

Participation à la cohésion sociale (PCS)		
Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF	821 327 154	842 017 811
En francs par habitant , le montant de la PCS est de CHF	970	984
Avec sa population, cette commune participe au financement de la PCS pour un total de CHF	3 874 189	4 255 602

6. et 7.

Facture policière		
Le montant total de la facture policière est de CHF	74 269 768	75 383 815
35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant , le montant de ce socle commun est de CHF	30.7	30.8
Socle sécuritaire commun	122 615	133 348
65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices. Sa répartition se fait à 50% selon la population et à 50% selon la population pondérée. Pour une délégatrice de la taille de cette commune, la participation par habitant est de CHF	139.0	140.7
Part des communes délégatrices	554 810	608 651
Total	677 425	741 999

Total péréquation et factures cantonales	2 492 594	2 550 091
---	------------------	------------------